

FICHE TECHNIQUE

Raccordement de dispositifs de retenue

Edition du 04/07/2023

Admission numéro : RACC-07-61	-
Société titulaire	
TUBOSIDER SPA Strada Statale 231, N8/A 12066 Monticello d'Alba Italie	
Dispositifs Raccordés	
DOLRE H464-C DESAMI Barrière métallique de bord d'ouvrage support tous les 1,5 mètres Certificat CE n° 1137-CPR-614/69-7	3N. TU-brl.104 TUBOSIDER S.p.A. Barrière de sécurité en acier pour accotement d'entraxe 1,5 mètre Certificat CE n° 2131/CPR/485_Rev.3
Description du raccordement	
Raccordement DOLREH4-BRL104W2 Raccordement avec pièce spécifique Mode d'évaluation : Essais virtuels par simulations numériques	
Plan d'ensemble et nomenclature	
Voir au verso	
Performance du raccordement	
Niveau de retenue :	H2
Largeur de fonctionnement :	W4 (1,2m)
Marquage	
Etiquette Logo fabricant + logo NF apposée sur élément de transition n° lot gravé sur élément de transition	



La présente fiche technique délivrée par ASCQUER n'est pas utilisable seule. Elle doit être obligatoirement accompagnée de l'attestation de droit d'usage en cours de validité.



COUPE A-A
ECHELLE 1 : 10

Nota :
SAUF INDICATION CONTRAIRE, NORME A APPLIQUER :
- soudure par soudeur agréé EN ISO 9606-1
- pour les tolérances dimensionnelles :
- EN 10051 pour les tôles
- EN 10219 pour les tubes

[illegible]

2 / 2

DECISION D'ADMISSION Le 04/07/2023 sous N°RACC-07-61 RENOUVELLEMENT AU : 05/09/2025	DISPOSITIFS DE RETENUE RACCORDEMENTS DE BARRIÈRES DE SÉCURITÉ
Adresse du titulaire : Tubosider SpA Strada Statale 231, N8/A 12066 Monticello d'Alba Italie	Représentée par : DESAMI France 765, Avenue des frères Lumière 69250 Neuville sur Saône France
Site(s) de production Entranam ASBL	
Cette décision atteste, après évaluation, que ce produit est conforme au référentiel de certification NF 058 révision 11 et aux annexes de certification NF 058 "DISPOSITIFS DE RETENUE – POINTS SINGULIERS" révision 6 Dénomination: DOLREH4-BRL104W2 Systèmes raccordés: Type d'évaluation:	
La fiche technique du 04/07/2023 doit obligatoirement être annexée à la présente décision.	
Cette décision est valable jusqu'au 28/02/2026 sous réserve des contrôles effectués par ASCQUER, qui peut prendre toute sanction conformément aux règles précitées.	
La validité du droit d'usage peut être vérifiée sur le site www.ascquer.fr	
En vertu de la présente décision notifiée par ASCQUER, AFNOR Certification accorde le droit d'usage de la marque NF à la société qui en est bénéficiaire, pour les produits objets de la décision, pour toute sa durée de validité et dans les conditions des règles générales de la marque NF et des règles de certification mentionnées ci-dessus.	
Pour l'ASCQUER Le Président Hervé MANGNAN	